Mis en ligne le 18 juillet 2022,
par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220712-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 12-07-2022
Publication le : 12-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY et Nicole CLUZEL.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER, Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-5.2-110

Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1, L.2121-2, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-7-1 et L.2122-7-2,

Vu la délibération n° 2020-5.1-043 en date du 7 juillet 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à six le nombre des adjoints,
Vu la délibération n° 2022-5.2-087 en date du 16 mai 2022 relative au non-maintien des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant que l'ordre du tableau des adjoints est le suivant :

1ère Adjointe au Maire : Vacant.
2ème Adjoint au Maire : Florian GRENIER
3ème Adjointe au Maire : Anne DROGO
4ème Adjoint au Maire : Brahim SAADI
5ème Adjointe au Maire : Dolores ADAMSKI
6ème Adjoint au Maire : Alain FERNANDEZ

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant,

Considérant que la nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas pour objet de faire obstacle à la candidature d'un adjoint à un autre poste d'adjoint devenu vacant,

Considérant la candidature de Madame Dolores ADAMSKI, Cinquième Adjointe, au poste vacant de Première Adjointe,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220712-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 12-07-2022
Publication le : 12-07-2022

Il est demandé au Conseil municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire pour le réduire de six à cinq, comme le lui permet l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de promouvoir l'adjointe occupant le cinquième rang au rang de l'adjointe dont le poste a été déclaré vacant (premier rang) et de promouvoir l'adjoint occupant le sixième rang au cinquième rang.

Aussi,

Le Conseil municipal après avoir délibéré par ;

4 voix contre : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER (procuration à Frank PRESUMEY) et Jean-François RIMET-MEILLE (procuration à Eric GLENAT),
16 voix pour,

- **Décide de modifier** le nombre des adjoints au Maire et de le réduire de six à cinq.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Maire, un bureau aux fins de contrôle du scrutin est constitué, lequel est composé comme suit ;

- Secrétaire : Marie-Laure TRESCA,
- Scrutateurs : José CORREIA DOS SANTOS et Eric GLENAT.

Résultats du scrutin :
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (bulletins déposées dans l'urne) : 20
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article. L.66 du Code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 16
f. Majorité absolue : 15

- **Décide de promouvoir** l'adjointe occupant le cinquième rang au rang de l'adjointe dont le poste a été déclaré vacant (premier rang) suite aux résultats du scrutin secret ci-dessus,

- **De promouvoir** de ce fait l'adjoint occupant le sixième rang au cinquième rang, le poste étant supprimé.

Le Conseil municipal prend acte, en conséquence, de l'ordre du tableau des Adjoints comme suit :

1ère Adjointe au Maire : Dolores ADAMSKI
2ème Adjoint au Maire : Florian GRENIER
3ème Adjointe au Maire : Anne DROGO
4ème Adjoint au Maire : Brahim SAADI
5ème Adjoint au Maire : Alain FERNANDEZ

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

